



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des Universités

A

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs des écoles publiques et privées

S/c de Mesdames et messieurs les IEN du
premier degré

S/c de Madame et messieurs les IA-DASEN

S/c de Monsieur le Directeur Diocésain

Poitiers, le 28 septembre 2018

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Inspection académique
de la Vienne

Cabinet

Affaire suivie par

Laurent Marien, IA-PR
Coordonateur académique EDD
Pôle civisme et citoyenneté

Courriel

laurent.marien@ac-poitiers.fr

Laurence Caillbault
Chargée de mission EDD
Pôle civisme et citoyenneté

Courriel

laurence.caillbault@ac-poitiers.fr

Pôle civisme et citoyenneté
Pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 65 60
Télécopie
05 16 52 67 93

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Objet : Troisième vague de Labellisation des écoles en Démarche de Développement Durable (E3D).

Mesdames, Messieurs,

Depuis la fin de l'année 2016, l'académie a impulsé une démarche de labellisation des écoles et des établissements scolaires en démarche de développement durable (E3D). Plus de quarante écoles et établissements ont obtenu un label, à l'issue des deux premières vagues de labellisation, montrant ainsi leur intérêt pour cet enseignement transversal et pour la dimension collective de cet engagement et pour des questions de sociétés désormais vives.

Je souhaite que cette dynamique s'intensifie pour témoigner de l'engagement pour le développement durable dans notre académie. A la suite de remontées des écoles, le cahier des charges introduit désormais trois niveaux de label, comme la procédure le prévoit déjà pour les établissements du second degré. J'invite les écoles qui ont initié une démarche globale de développement durable à porter leur candidature à l'occasion de notre troisième vague de labellisation qui interviendra à la fin du premier trimestre.

Les directeurs d'école sous couvert de leur IEN qui répondent au cahier des charges, pourront déposer un dossier auprès du Comité Académique d'Education au Développement Durable (CAEDD) **avant le jeudi 15 novembre 2018 au Pôle civisme et citoyenneté du Rectorat.**

Cette labellisation sera aussi une reconnaissance pour les équipes et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorisera le travail collectif au sein de l'école comme le travail partenarial avec des acteurs de proximité : élus, associations, acteurs privés. La démarche sera aussi une aide précieuse pour l'élaboration des quatre parcours éducatifs, le parcours citoyen en premier lieu, mais aussi les parcours santé, avenir et d'éducation artistique et culturelle.

Je sais pouvoir compter sur votre implication.

Armel de la Bourdonnaye

Recteur de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités

Copie : Monsieur le Secrétaire général
Mesdames et messieurs les IEN